

Bienvenue chez les Castelnodais

## **NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE**

[Retour page d'accueil](#)[Retour Canton de Bruz](#)

La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Noal-Kestellan) fait partie du canton de Bruz. Noyal-Châtillon-sur-Seiche dépend de l'arrondissement de Rennes, du département d'Ille-et-Vilaine (Bretagne).

**Vous possédez des informations historiques sur Noyal-Châtillon-sur-Seiche ?**

**Bretagne Histoire**  
[Cliquez ici](#)

### **ETYMOLOGIE et HISTOIRE de NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE**

Noyal-Châtillon-sur-Seiche vient de "noda" (marécage) et du latin "castellum" (petite fortification).

La paroisse de Noyal est mentionnée pour la première fois au XI<sup>e</sup> siècle, celle de Châtillon est également très ancienne puisque l'église Saint-Léonard possède la plus veille crypte romane du département d'Ille-et-Vilaine.

La paroisse de Noyal semble remonter au XI<sup>e</sup> siècle car le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Georges de Rennes apprend qu'un seigneur nommé Geoffroy, fils de Salomon, construisait vers 1050, avec l'autorisation du comte Eudon et d'Adèle, soeur de ce prince, première abbesse du monastère de Saint-Georges de Rennes, un château dans un lieu appelé *Nulliacus* (Noyal) et qui paraît être Noyal-sur-Seiche. Le Cartulaire qui mentionne cette construction ne nomme point le nouveau château : "*Castellum quod Gaufridus, Salomonis filius, edificat in Nulliaco*" (Cartulaire de Saint-Georges, 110) mais dit seulement qu'il fut édifié en la paroisse de Noyal, que son possesseur s'engagea à ne jamais le tenir contre les princes de Bretagne et à abandonner à l'abbaye de Saint-Georges le droit de "tonlieu" (impôt placé sur les marchandises transportées par bateau) qu'il levait à Noyal. Cette convention fut passée en présence du comte Eudon, de Geffroy son neveu, du vicomte Robert et d'Eudon son frère, de Guyomarch fils du vicomte Alain, et d'autres personnages distingués. On nota aussi la présence du prêtre Raibert, qui apporta les reliques sur lesquelles Geoffroy prêta son serment (Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges, 110).

De bonne heure les religieuses de Saint-Georges eurent des biens en Noyal. Sans parler de la chapelle Saint-Donatiens-de-la-Forêt, — sise en Toussaints de Rennes, mais sur les limites de Noyal-sur-Seiche, et dont les dépendances pouvaient bien s'étendre en cette dernière paroisse, — elles avaient en Noyal, au XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs dîmes, dont une partie leur avait été donnée par les

seigneurs de Lancé, en Châtillon. C'est ainsi que vers l'an 1100 Théhel de Lancé avait offert à leur monastère une dîme en Noyal, pour entretenir une lampe de nuit devant l'autel de Notre-Dame en l'église abbatiale de Saint-Georges (Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges, 162, 169 et 173). Les Bénédictins de Saint-Melaine avaient aussi un trait de dîme en Noyal-sur-Seiche et le fief de la Boisardière, dont ils firent la déclaration en 1679. Les registres de baptêmes de Noyal remontent à 1494, mais nous n'avons pu retrouver l'état des revenus de la cure. Le *Rôle diocésain ms. de 1646* n'attribue que 300 livres de rente au recteur de Noyal-sur-Seiche ; cependant nous savons qu'à la même époque ce recteur, nommé par l'ordinaire, partageait avec l'abbesse de Saint-Georges le trait de dîme d'Estol (Pouillé de Rennes).

Noyal possédait autrefois d'importantes manufactures de toiles à voile qui avaient déjà disparu à la fin du XVIIIème siècle. La paroisse de Noyal-sur-Seiche dépendait autrefois de l'ancien évêché de Rennes. Le bourg de Noyal-sur-Seiche renfermait un auditoire de la seigneurie de Fontenay en Chartres-de-Bretagne.

L'église de Châtillon-sur-Seiche est donnée par les évêques de Rennes Marbode et Hamelin à l'Abbaye de Saint-Melaine au début du XIIème siècle. Ces donations à l'Abbaye de Saint-Melaine sont confirmées dès 1158 par Josse, archevêque de Tours. En 1170, Etienne de Fougères, évêque de Rennes, renouvelle cette donation de ses prédécesseurs. Enfin en 1185, le pape Luce III confirme l'abbé de Saint-Melaine dans la possession de l'église de Châtillon, "ecclesiam de Castellione" (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine).

C'est donc au commencement du XIIème siècle que l'évêque de Rennes donna Châtillon aux Bénédictins de Saint-Melaine. Ceux-ci gouvernèrent eux-mêmes la paroisse pendant un certain temps, et il faut probablement voir dans un certain moine de Châtillon, « *monachus de Chastelon* », mentionné dans une charte du XIIème siècle, l'un des pasteurs de cette paroisse (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine, 52). Mais plus tard l'abbé de Saint-Melaine se contenta de présenter à l'évêque un prêtre séculier pour administrer Châtillon. En 1208, les religieux de Saint-Melaine tinrent quittes les héritiers d'un petit seigneur du pays, Hervé de Lancé, d'une somme de 32 livres que ceux-ci leur devaient. Cette famille se composait alors d'Olive, fille d'Hervé de Lancé, et des trois fils de cette dame, Jean, Raoul et Geffroy ; tous abandonnèrent aux moines leurs droits sur le fief de l'abbaye en Châtillon (« *Omne jus et calumpniam quam habuerunt in Chastelun in feodo monachorum, Deo et Sancto Melanio, in perpetuam elemosinam, donaverunt* » - Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine, 178). De leur côté, les Bénédictins promirent de recevoir Geffroy comme religieux dans leur monastère, de payer une rente de deux quartiers de seigle à Olive, d'un quartier à Jean et d'autant à Raoul, tant qu'ils vivraient ; ils permirent aussi à Olive d'habiter jusqu'à sa mort son hébergement, qui deviendrait ensuite leur propriété, et ils exemptèrent cette dame de leur payer les droits de mouture pour son blé (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine, 178). Dans un autre acte du même Cartulaire de Saint-Melaine figure une dame Olive, alors veuve d'Hervé Blancloiel, qui semble bien la même que la précédente, et qui possédait un fief à Châtillon. Dans un accord qu'elle fit avec les moines du temps de Gervais, abbé de Saint-Melaine, il est fait mention d'un prêtre appelé Hamelin de Mathérie et des bourgeois de Châtillon, « *de Chastelon burgenses* », nommés Adam Aplésent, Guillaume Thébald, Ernulf le Pipier et Hubaud (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine, 52). Châtillon avait donc à cette époque une certaine importance, qu'il devait probablement à l'antique forteresse dont il tirait son nom ; les moines de Saint-Melaine ne firent que favoriser le développement de cette prospérité. Ainsi, en 1332, ils obtinrent de Jean III, duc

de Bretagne, une foire « pour chacun an, à chacune feste de la Exaltacion Sainte-Croix, en leur ville de Chasteillon-sur-Saiche, ô tous les dreiz, coutumes, redevances et péages, et aultres choses quellesconques à foire appartenant » (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine, 17). Un peu plus tard, le duc Jean IV accorda à l'abbaye de Saint-Melaine, le 30 septembre 1380, « un marché par chacune sepmaine, au jour de mardy, en leur bourg de Chasteillon-sur-Seiche » (Charte inédite communiquée par M. de la Bigne Villeneuve). Les religieux conservèrent, sinon ce marché, du moins cette foire jusqu'à la Révolution. Disons, enfin, que pendant un certain temps ce fut au chantre de l'abbaye de Saint-Melaine que furent affectés les revenus de Châtillon ; c'est ce que nous apprennent plusieurs actes d'arrentements sur des « vignes, jardins et herbrégements sis au bourg de Chastillon », faits en 1535 par dom Jehan de Monterfil, et en 1543 par dom Bertrand Josses ; l'un et l'autre chantres de Saint-Melaine. Avant la Révolution, Mgr de Girac, jouissant de la mense abbatiale de Saint-Melaine, affermait en 1784 les biens de l'abbaye en Châtillon 2 060 livres ; cette somme était le produit des moulins de Châtillon, des dîmes levées dans les traits du Bourg, de Lancé et de la Rivière, et des droits de pêche, bateau, coutume et péage (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine). Vers la même époque, le recteur de Châtillon, M. Vannier, jouissait, d'après la déclaration du 14 avril 1790, de 1 540 livres de rente, savoir : portion de dîmes anciennes et dîmes novales, 1 400 livres ; pourpris du presbytère, 150 livres (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 V, 29). La paroisse de Châtillon fut supprimée en 1803 et son territoire fut uni à celle de Noyal-sur-Seiche. Mais en 1814 l'évêque de Rennes plaça à Châtillon un prêtre auquel il donna les pouvoirs de recteur, quoiqu'il n'en eût pas le titre légal ; ce fut d'abord M. Derennes, qui remplaça en 1815 M. Hardy. En 1820, une ordonnance royale érigea Châtillon en succursale et reconnut M. Hardy comme recteur (Pouillé de Rennes)..

La paroisse de Châtillon-sur-Seiche dépendait autrefois de l'ancien évêché de Rennes. En 1390, il n'y avait que trois manoirs nobles dans cette paroisse : La Lande, Lancé et la Josselinais. L'abbaye de Saint-Melaine avait dans le bourg de Châtillon-sur-Seiche un droit de cep et de collier. Une troupe anglaise tenant le parti du duc Jean IV y passa une nuit en novembre 1380, en allant assiéger Nantes. A l'époque de la Révolution, l'abbé Julien Gautier, vicaire de Châtillon, ne quitta point sa paroisse et s'y tint caché.

Les deux communes mitoyennes fusionnent le 1er janvier 1993 pour former la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

On rencontre les appellations suivante pour Noyal-sur-Seiche : Nulliacus (en 1050), Noial (en 1174), Noyallum super Siccam (en 1516).

On rencontre les appellations suivantes pour Châtillon-sur-Seiche : ecclesia de Castellione (en 1158), ecclesia Castellionis (en 1170), Chasteillon-sur-Saiche (en 1332).

Note 1 : liste non exhaustive des recteurs de la paroisse de Noyal-sur-Seiche : Pierre Raguenel (décédé en 1316), Jean Guillot (en 1616), Michel Richard (en 1621), Jacques Goyet (en 1638), Julien Riou (il bénit en 1649 une cloche dont furent parrain et marraine le seigneur de Bréquigny et sa mère, Denise Marcel, dame de Noyal), François de Gohier (en 1683), Jean Bourgonnière (se démit en 1686), Jacques Le Vavasseur (résigna le 28 juillet 1691), Pierre de Lourmel (se démit en 1699), Joseph Boüyn (résigna le 3 mai 1700), Louis Hardouin (1701-1708), Olivier Le Grall (1708-1727), Julien Laumailler (1727-1729), Gabriel-Julien Garnier (1729-1730), François Besnard (1730-1754), Julien-Pierre Poligné (1754-1763), Jean-Marie Mancel (1763-1767), Jean La Porte (1767-1772),

Gilles Barbier (en 1772), Jean-Baptiste Todon (1772-1789), N... Rihet (en 1803), N... Beaumont (1803-1808), Pierre Perrigault (1808-1818), François-Marie Gesgon (1818-1836), Jean Courtel (1836-1859), N... Sevin (1859-1863), Bertrand-Pierre Juhel (1863-1875), Mathurin Renault (1875-1879), François Lainé (1879-1882), Jean-Louis Portheu (à partir de 1882), ....

Note 2 : liste non exhaustive des recteurs de la paroisse de Châtillon-sur-Seiche : Even (il fut témoin en 1205 d'un jugement rendu par la Cour de Rennes en faveur de l'abbaye de Saint-Melaine, à laquelle Gaultier Hay avait donné certaine rente sur le lieu de Brayes), Jean de Beaumont (en 1428), Marc Ollivault (en 1608), Jean Poullard (1623-1642), Guillaume Le Moyne (1642-1647), N... Baudaire (en 1683), Julien Cholier (1684-1700), Julien Boüin de Rothillec (1701-1702), Pierre Orain (1702-1728), Siméon Feillet (1728-1753), Jean Le Monnier (1753-1762), Clément Challou (1762-1767), François-Louis Le Breton (1767-1772), Jean-Julien Vannier (1772-1783), Jean-François Vannier (1783-1789), Jean-René Hardy (1820-1828), N... Fourmond (1828-1833), François Garnier (1833-1834), Joseph Pellan (1834-1844), Pierre Rouxel (1844-1856), N... Pichou (1856-1859), Charles Macé (1859-1867), Louis Hubert (à partir de 1867), ....

**Travaux Batiment Public**

Demandez des Devis Comparatifs pour la Construction Batiment Public  
[www.123devis.com/batiment\\_public](http://www.123devis.com/batiment_public)

**Crèches Baby&Co**

Crèches Interentreprises Montbéliard - Besançon - Rennes  
[www.delfingen.com](http://www.delfingen.com)

**Retrouvez Vos Ancêtres**

Remontez Votre Arbre Généalogique.  
 Gratuit et Immédiat sur Ancestry.fr  
[www.Ancestry.fr](http://www.Ancestry.fr)

VV

**Inscrivez-vous GRATUITEMENT**  
 et bénéficiez de

**erecrut.com**  
 Le site emploi commerce-vente

**URGENT ! RECRUTEMENT !**



## PATRIMOINE de NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

l'église Saint-Léonard (époque romane - 1880), située à Châtillon-sur-Seiche. Dédiée à saint Melaine, vraisemblablement par les religieux qui la construisirent au XIIème siècle, cette église offre encore une intéressante portion de l'édifice primitif : c'est une crypte qui devait, à l'origine, se trouver au-dessous de l'abside. Quoiqu'elle ait été défigurée par plusieurs remaniements, on distingue encore bien cette abside, que précède un arc triomphal roman. La crypte est en forme d'hémicycle et l'on y pénètre par deux portes : l'une extérieure, ouvrant sur le cimetière, l'autre donnant accès à un escalier droit qui conduit à une trappe pratiquée dans le pavé du chœur. Ce petit sanctuaire souterrain est ajouré de trois fenêtres, dont celle

du centre est relativement moderne, tandis que celles des côtés sont des meurtrières romanes bien conservées. Enfin, des traces d'appareil fort ancien (nota : M. Ramé nous a dit avoir vu dans cette crypte un appareil qu'il jugeait gallo-romain, mais que recouvre aujourd'hui un revêtement moderne) et des pots acoustiques placés dans la muraille achèvent de donner à cette crypte un cachet de haute antiquité. L'autel est une table supportée par une seule colonne, à la façon du moyen-âge, mais la statue de saint Léonard qui le surmonte n'offre d'intéressant que la grande dévotion qui s'y rattache. Tous les ans, en effet, plus de dix mille pèlerins viennent honorer ce saint ; ils descendent dans la crypte, prennent des chaînes déposées au pied de la statue, les baissent et s'en entourent dévotement, puis, entrés par la porte extérieure, ils sortent par l'escalier qui conduit au chœur (nota : la tradition locale prétend qu'un seigneur de Chambieres, en Saint-Armel, ayant été fait prisonnier, fit un voeu à saint Léonard, regardé comme patron des captifs, recouvra la liberté, et, de retour dans ses domaines, éleva dans la crypte de Châtillon l'autel et la statue de son saint protecteur. Comme la fête de saint Léonard se célèbre le 6 novembre et que le pèlerinage de Châtillon a lieu dans le mois de septembre, aux environs de la fête de l'Exaltation de la Croix, nous croyons qu'il a remplacé un pèlerinage beaucoup plus ancien ayant pour but une relique de la Vraie Croix et ayant donné naissance à la foire autorisée en 1332, qui existe encore à la fin du XIXème siècle). Quant au reste de l'église, disons brièvement que la nef n'offre rien d'intéressant, mais qu'on vient d'y ajouter une jolie petite tour de style roman qui complète avantageusement l'édifice. Signalons aussi la pittoresque position de cette église : elle est assise sur une grosse motte de terre dont la base est baignée par la Seiche ; cette motte est évidemment l'assiette de l'ancien castellum qui a donné son nom à la paroisse. On voyait aux siècles derniers dans l'église de Châtillon les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Jacques ; la confrérie du Rosaire y était érigée, et dom Louis Jubin y avait fondé la messe du matin chaque dimanche (Pouillé de Rennes). L'édifice a été allongé vers l'ouest au XVème siècle. La façade sud est percée d'une porte (XV-XVIème siècle). A signaler que les plaids généraux de la seigneurie de Châtillon se tenaient sous le chapiteau de l'église (Pouillé de Rennes). Les protestants saccagèrent l'église pendant les Guerres de Religion ;

l'église Saint-Martin (XVI-XVII-XIXème siècle), située à Noyal-sur-Seiche. Saint Martin évêque de Tours, est le patron de l'église de Noyal ; c'est un édifice composé naguère d'une seule nef, à laquelle on vient d'ajouter deux chapelles, pour donner au tout la forme d'une croix, et une tour au bas de la nef. Cette nef, éclairée jadis seulement au Midi, semble du XVIème siècle ; le chevet droit, plus moderne, fut relevé vers 1683. A cette époque, le recteur, M. de Gohier, y fit placer un grand autel avec retable, tableau et statues. Dans la sacristie est une assez jolie crédence de style ogival fleuri, qui doit provenir de l'ancien château. Tout l'intérieur de cette église a été restauré depuis peu et des ouvertures en plein cintre y ont été pratiquées régulièrement. Quoique le seigneur de Fontenay, en Chartres prétendît au XVIIème siècle avoir les droits de supériorité et de fondation en l'église de Noyal, il semble bien toutefois que ces priviléges appartenaient en réalité au seigneur de Brécé ; c'est, du reste, ce que revendiqua en 1678 Charles Le Meneust, seigneur de Bréquigny et de Brécé disant qu'il était à Noyal seigneur supérieur, fondateur et prééminencier, et que le château de l'église lui appartenait (Archives Nationales, P. 1712). Aussi lorsqu'en 1664 mourut au manoir des Carreaux Denise Marcel, veuve du président René Le Meneust de Bréquigny, son corps fut bien inhumé à Saint-Germain de Rennes, près de son mari, mais son cœur et ses entrailles furent déposés dans l'église de Noyal « sous sa pierre tombale, dans le château, du côté de l'évangile et près le banc seigneurial de Bréquigny ». Le seigneur de Lancé, en Châtillon

avait aussi dans l'église de Noyal un droit de prééminence et d'enfeu. Vers 1474, Pierre Le Breton, seigneur de Lancé, ayant été inhumé dans le château de Noyal, son corps en fut exhumé par ordre de Thomas de Québriac, seigneur de Brécé ; mais Robert Le Breton, fils ou parent du défunt, obtint du duc de Bretagne d'être maintenu dans son droit de sépulture et de prééminence en 1475. Toutefois l'enfeu des seigneurs de Lancé fut transféré devant l'autel de Notre-Dame, et ils y placèrent aussi leur banc et leurs écussons. C'est dans ce dernier caveau que fut inhumée, en 1667, Marguerite Gouicquet, fille de Jean Gouicquet, seigneur de Lancé. En 1678, le sire de Lancé déclara, outre ces prééminences, jouir du privilège d'avoir tous les ans, à la Quasimodo, les prières nominales « *au pied de la croix de Lancé, qui est pour les deux bourgs de Noyal et de Châtillon* » ; et il ajouta que toutes ces prérogatives lui venaient de ce qu'il était « *issu en juveignerie des seigneurs de Brécé* » (Archives Nationales, P. 1712). Cette croix est vraisemblablement la croix actuelle du cimetière de Noyal ; elle est en granit et fort ancienne ; d'un côté est le Christ et de l'autre la Sainte Vierge ; au pied, sept animaux fantastiques représentent les sept péchés capitaux terrassés par le divin Crucifié. Quatre écussons décorent ce calvaire ; ils sont devenus illisibles ; cependant on devine sur l'un d'eux les armoiries de la famille Gouicquet : *une croix cantonnée de quatre mâcles ou roses*. La confrérie du Saint-Sacrement fut érigée en l'église de Noyal en 1703 ; le pape Clément XI lui accorda des indulgences, et Ignace Ollivault, de concert avec Denise Rouault, lui assura quelques rentes. Il est aussi fait mention en 1774 de la confrérie de Saint-Mathurin et de son prévôt (Pouillé de Rennes). La tour date des années 1830. Le retable du maître-autel date de 1683 :

la croix de pierre (XVI<sup>e</sup> siècle), située rond-point de la Croix-de-pierre ;

la croix aux singes (XVI<sup>e</sup> siècle) ;

le manoir de la Malcotais ou de la Malescotais ou Molecotaye (1641-XX<sup>e</sup> siècle). Roch Louvel, sieur de la Fleuriaye, avocat à la Cour, et Anne Caris, sa femme, ayant fait bâtir une chapelle à leur maison de la Malecotaye, y fondèrent, le 24 novembre 1653, une messe tous les dimanches et fêtes, et la dotèrent de 48 livres de rente ; l'évêque de Rennes approuva cette fondation le 26 novembre 1653 (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 9 G, 42, et Pouillé de Rennes). Le porche d'entrée date du XVII<sup>e</sup> siècle. Propriété de la famille Louvel (en 1653), puis de la famille Pré, seigneurs de Calan (en 1729 et 1764) ;

l'ancien relais (XVII<sup>e</sup> siècle), situé au lieu-dit Lourmel ;

le manoir de Launay-Brûlon ou Launay-Bruslon (XVII<sup>e</sup> siècle). Il avait droit de haute justice. Propriété successive des familles Beaucé, seigneurs de Montbarot (en 1448), Bruslon (en 1493 et 1540), la Piguelaye (avant 1611), Bréal, seigneurs de Perray (vers 1611), Poisson, seigneurs de la Meslée, Simon, sieurs de Ligon (en 1668), Pinot (en 1682 et 1751), Viard (en 1789) ;

le manoir de Mouillemusse (XVIII<sup>e</sup> siècle) ou Montelimuze (au XVII<sup>e</sup> siècle). Il possédait une chapelle fondée en 1738 et une orangerie aujourd'hui disparue. Propriété successive des familles d'Acigné (en 1427), Botherel (en 1513), Viard (vers 1738 et en 1789), Porteu de la Morandièrre ;

la fontaine Saint-Léonard ;

le four à pain (XIX<sup>e</sup> siècle), situé au lieu-dit La Rivière ;

les deux moulins à eau de Châtillon-sur-Seiche : de Châtillon, de Brais ;

les deux moulins à eau de Noyal-sur-Seiche : de Brecé, de Château-le-Tard ;

A signaler aussi :

## En ce qui concerne Châtillon-sur-Seiche :

le bourg renfermait plusieurs maisons anciennes : la maison des Chapitreaux, la maison du Perron ou des Marches (il s'agit de l'ancien prieuré de Saint-Melaine), la maison du Colombier qui possédait autrefois une fuie, la maison du Bignon, la maison des Négrières (au XVIème siècle) ;

l'ancien manoir de la Lande. Il était la propriété de la famille le Jambu en 1427 et en 1557 ; l'ancien manoir de Brais. Propriété successive des familles Hay (en 1205), seigneurs de Brais (en 1439), le Jambu (en 1452), Bruston (en 1513), Julliot, sieurs de la Billaye (avant 1680), Rouault (en 1680), la Lande (en 1699) ;

l'ancien manoir de la Fleuriaye ou Fleuryais. La chapelle privative datait du XVIIème. En 1764, Françoise du Pré, veuve de Joachim Ferré, seigneur de la Fleuriaye, présenta Toussaint Le Plu pour desservir la chapelle de son manoir. Plus tard, la même dame présenta, en 1775, Mathurin Chevet (Pouillé de Rennes) ;

l'ancien manoir de la Rivière. Il relevait de l'Abbaye de Saint-Melaine de Rennes. Propriété successive des familles Orczon, seigneurs du Boisbriant (en 1404), Poisson, seigneurs de la Jaroussaye (en 1616), Bouscher, sieurs des Ourmerie (en 1641), Tord, sieurs de la Gaudière (en 1714) ;

l'ancienne chapelle de la Noë. Cette chapelle avait 60 livres de rente et était fondée de messe tous les dimanches et fêtes. En 1708, Michel Laquitou, seigneur de la Noë, présenta pour la desservir autre Michel Laquitou (Pouillé ms. de Rennes) ;

l'ancien manoir de la Touche-Haran ;

l'ancienne fontaine-es-ladres, citée dès 1418 ;

la croix au Haran, mentionnée dès le XVème siècle ;

l'ancien manoir du Brossay, propriété de la famille Coaismes (en 1513) ;

l'ancienne maison de la Guillaumeraie. Propriété de la famille Dombrie puis Tuffin, seigneurs des Portes (en 1686) ;

l'ancien manoir de la Rue-aux-Potiers. Propriété de la famille Gauchard en 1700 et en 1762 ;

l'ancienne maison de Monceaux. Propriété de la famille Plessix (en 1743), puis de la famille Barbe (en 1754) ;

l'ancienne maison de la Pinsonnais, propriété de la famille Métayer en 1756 ;

l'ancienne maison du Herbregement, propriété de la famille Samson en 1732 ;

l'ancienne maison de la Basse-Malais. Cette maison relevait de la seigneurie de Bréquigny.

Propriété successive des familles Rastel (en 1705), Mainguy (en 1721), Thibaudeau (en 1766) ;

l'ancienne maison de Launay, démolie vers 1890. Propriété de la famille Coësmes (en 1513), puis de la famille le Barbier (en 1703) ;

l'ancien manoir de la Grande-Porte. On y trouvait autrefois une fuie. Il était à la famille Cleux en 1658 ;

l'ancien manoir de la Chaîne. Il possédait un cadran solaire et relevait de la seigneurie de Fontenay, en Chartres-de-Bretagne. Propriété de la famille Pitteu en 1731 ;

l'ancien manoir de la Veslais ou Veslaye. Il avait autrefois une chapelle construite le 7 novembre 1673 par Antoine de la Fresnaye, vicomte dudit lieu, et dédiée à Notre-Dame-des-Anges et à saint Antoine (Antoine de la Fresnaye y fonda une messe par semaine et lui assura un revenu de 60 livres). Propriété successive des familles Gallais (en 1569), Brays (en 1673), Martin, sieurs de la Balluère (avant 1667), le vicomte de la Fresnaye (en 1667), le Gal, sieurs de Haye (en 1687), Châteaugiron (en 1704 et 1734) ;

**l'ancienne maison du Bois-Harel :**

**l'ancienne maison de la Geslinais.** Propriété successive des familles Gérard (en 1659), Breton, sieurs de Breil (en 1681), Mainguy (en 1722), Hervouët, sieurs de Fonteny (en 1762) ;

**l'ancienne maison de la Margotais ou de la Malescotais (ou Malecotaye).** On y trouvait un cadran solaire daté de 1648. Roch Louvel, sieur de la Fleuriaye, avocat à la Cour, et Anne Caris, sa femme, firent bâtir une chapelle à leur maison de la Malecotaye et y fondèrent, le 24 novembre 1653, une messe tous les dimanches et fêtes, et la dotèrent de 48 livres de rente (l'évêque de Rennes approuva cette fondation le 26 novembre 1653). Propriété successive des familles Monneraye (en 1624), Louvel, sieurs de la Fleuryais (en 1660), Métayer, sieurs de la Pinonnaye (en 1705 et 1745) ;

**l'ancienne maison du Domaine :**

**l'ancien manoir de Lancé.** La terre est citée dès 1037. Les douves ont été comblées vers 1893. Le manoir possédait autrefois une chapelle construite en 1662 par Jean Gouicquet, sieur de Kerdaniel, une fuie et un droit de haute justice. Nous avons déjà parlé d'Olive de Lancé, vivant au XIIème siècle ; vers le même temps, Théhel de Lancé donna une dîme en Noyal à l'abbaye de Saint-Georges, et Olivier de Lancé fit don au même monastère de plusieurs rentes sur sa propre terre seigneuriale de Lancé. Le 30 janvier 1662, Jean Gouycquet (ou Gouicquet), sieur de Kerdaniel, demeurant à son manoir de Lancé, y fit bâtir une chapelle et y fonda une messe hebdomadaire pour laquelle il fit une rente de 60 livres (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 9 G, 42). La seigneurie de Lancé était une juveigneurie de celle de Brecé en Noyal-sur-Seiche. Propriété successive des familles Lancé (au début du XIIème siècle et en 1208), Blossac (en 1410), la Jumelière (en 1427), Breton (en 1474 et 1575). La famille Bouscher, seigneurs des Hayes en avaient en 1609 les fiefs et la juridiction qu'acheta plus tard la famille Meneust, seigneurs de Bréquigny. Le manoir et la terre sont achetés par la famille Syon, seigneurs de la Touche qui les avaient en 1587. Puis propriété successive des familles Pinczon, seigneurs du Sel (en 1617), Sifflet, Quillien, seigneurs de Launay (en 1639), Gouicquet, seigneurs de Trédaniel (en 1661), Lorgesil (avant 1669), le Meneust, seigneurs de Bréquigny (en 1669 et 1789) ;

**l'ancienne maison de la Sonnerie,** propriété de la famille Clouet, sieurs de la Vellais (en 1747) ;

**l'ancienne maison de la Deniolais,** démolie vers 1882, et propriété de la famille Jehanne (en 1752), puis de la famille Cauziez (en 1779) ;

**l'ancienne maison de la Bésalais :**

**l'ancienne maison du Bignon ou du Pignon.** Propriété successive des familles Morel, sieurs de Chandehac (en 1693), Billecocq (en 1742), Morin (en 1766) ;

**l'ancien manoir de la Jousselinaye,** cité en 1480. Propriété successive des familles Tremblay (en 1513 et 1617), Couternes, seigneurs de la Barre du Horp, Vassé, seigneurs de Classay (en 1621), Maingrenneau (en 1650), Maingard, sieurs de la Villeraye (en 1675), Sauveur, sieurs de la Villeraye (en 1703 et 1763) ;

**En ce qui concerne Noyal-sur-Seiche :**

**l'ancien manoir du Chênet (XVIème siècle).** Le Chênet est cité dès le XIIème siècle. Propriété successive des familles Beaucé (en 1427 et 1475), Québriac (en 1513), Pèlemoine (en 1541), Guyot (après 1546), Lopriac (en 1580), Le Grand de Vergonsé (en 1729), Martin, sieurs du Moulige (en 1750), Andigné, seigneurs de Saint-Germain (en 1778 et 1786) ;

**l'ancien manoir de la Meslée.** Une chapelle dédiée à Notre-Dame existait encore en 1676.

Notre-Dame de la Meslée se trouvait, en 1729, près du manoir de ce nom, appartenant alors à Angélique de la Monneraye, veuve de Guillaume du Breil, seigneur de Rays et de la Meslée. Cette dame présenta René Poussin, acolyte, pour desservir sa chapelle, qui était encore entretenue en 1774. Propriété successive des familles Poisson (en 1599 et 1624), Monneraye (en 1649), Drouet, seigneurs des Rochelles (en 1676), Monneraye (en 1729) ; l'ancien manoir de la Chaintre. Propriété successive des familles Pattier, Du Bois, seigneurs de Carcé (en 1659), Deschamps, sieurs de la Risnays ; l'ancien manoir du Beaulieu. Propriété successive des familles Boulay (en 1498 et 1513), la Touche, sieurs de la Bretonnière, Breton, seigneurs de Lancé (en 1526 et 1567), Saiget (en 1660, 1747 et en 1784) ; l'ancien manoir de Forets. Propriété successive des familles Millière, sieurs des Vaulx (en 1687), Pollet (en 1740 et 1752) ; l'ancien manoir du Hil. Propriété successive des familles Boisard (en 1662), Laquiton (en 1687), Liepvre, sieurs des Ecotaïs (en 1688), Buret, sieurs de Lépinay (en 1726), Bérouette (en 1746) ; l'ancien manoir du Plessis. Il avait une fuie en 1784. Propriété successive des familles le Roux, Chevaigné (en 1401), Coësmes (en 1427), Marec'h, seigneurs de Montbarot (en 1526), Mésanger (en 1587), Bréal, seigneurs de Perray (vers 1605), Kermarec (en 1784) ; le manoir de la Noë d'Etole. Propriété successive des familles Boysart, sieurs de la Gérardièvre (en 1654), Laquiton (en 1683 et 1708), Liepvre, sieurs de la Riollais, Bidard, sieurs de la Gendrie (en 1725 et 1763), Richelot, Villemain (fin XIXème siècle). La chapelle de la Noë (en Châtillon-sur-Seiche) avait 60 livres de rente et était fondée de messe tous les dimanches et fêtes. En 1708, Michel Laquitou, seigneur de la Noë, présenta pour la desservir autre Michel Laquitou (Pouillé de Rennes). En 1731, René Poussin des Préaux fut pourvu de la chapellenie de la Noë-d'Estol (en Noyal-sur-Seiche) et pris possession de la chapelle Saint-Michel, sise au Pâtis-Beaulieu, près de la Noë-d'Estol. Il eut pour successeur, en 1761, René Bidard, prêtre et docteur en Sorbonne, que présenta Michel Bidard, sieur de la Noë ; l'ancien manoir de la Grande-Bidois. Propriété successive des familles Racinoux, seigneurs de la Géraudais (en 1653), Laquiton (en 1696), Liepvre, sieurs de la Riollais, Bidard, sieurs de la Gendrie (en 1725 et 1765) ; l'ancienne maison de la Maison-Neuve. Propriété successive des familles Fauvel (en 1744), Bidard, sieurs de la Noë (en 1759) ; l'ancien manoir des Carreaux. Il possédait autrefois une chapelle et une fuie ; l'ancien château de Brecé. Il n'existant déjà plus au XVIIème siècle. Il possédait une fuie et une motte. Brecé s'appelait primitivement la Bouëxière. Ce château avait un droit de haute justice. Propriété successive des familles de la Bouëxière (vers 1400), Beloczac (en 1412 et 1427), Montbourcher (avant 1461), Guémadeuc (en 1539), Meneust, seigneurs de Bréquigny (en 1609) ; l'ancien manoir des Marais. Propriété successive des familles d'Acigné (en 1513), le Meneust, seigneurs de Bréquigny (en 1690), de Morant (en 1765) ; l'ancien manoir des Beuchères ; l'ancien manoir de la Boisardièvre. Propriété de la famille Lucas en 1447, puis de l'Abbaye de Saint-Melaine de Rennes en 1679 ; l'ancienne maison des Champs-Doux, propriété de la famille Davy en 1650 ; l'ancienne maison du Pâtis-Gérard. Propriété de la famille Amiral en 1756 ; l'ancien manoir de la Méancière. Propriété successive des familles Botterel (en 1400), Chesnon

(en 1634), Botherel, seigneurs de Mouillemuse (en 1652), Viard, seigneurs de Mouillemuse (en 1789) ;

l'ancienne maison de la Saudrais. Elle possérait autrefois une chapelle ;

l'ancienne maison de Rollard, démolie vers 1875 ;

l'ancienne maison de la Belle-Epine. Elle possérait autrefois une chapelle détruite vers 1880 ;

#### **Travaux Batiment Public**

Demandez des Devis Comparatifs pour la Construction Batiment Public  
[www.123devis.com/batiment\\_publ](http://www.123devis.com/batiment_publ)

#### **Crèches Baby&Co**

Crèches Interentreprises Montbéliard - Besançon - Rennes  
[www.delfingen.com](http://www.delfingen.com)

#### **Retrouvez Vos Ancêtres**

Remontez Votre Arbre Généalogique. Gratuit et Immédiat sur Ancestry.fr  
[www.Ancestry.fr](http://www.Ancestry.fr)

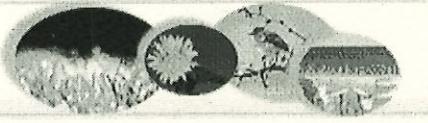
#### **Maison noyal vilaine**

Consultez nos annonces immobilières avec recherche par ville.  
[www.avendrealouer.fr/annonces/](http://www.avendrealouer.fr/annonces/)

V V



 **SEAFRANCE**  
BIEN PLUS QUE TRAVERSER LA MANCHE

Les beaux jours arrivent... 

## ANCIENNE NOBLESSE de NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

Nous croyons qu'il est convenable de ranger parmi les châtelaines d'ancienneté la terre seigneuriale donnant à son possesseur le titre de grand écuyer de Bretagne. Or, quoi qu'en ait dit Ogée (Dictionnaire de Bretagne), ce glorieux privilège n'appartenait ni au seigneur de Blossac, ni à celui de Québriac, c'était la propriété du seigneur de Brecé. Lorsqu'au mois de décembre 1442 le duc de Bretagne François Ier et Isabeau d'Ecosse, sa femme, firent leur entrée solennelle à Rennes, le sire de Brecé, grand écuyer, porta l'épée ducale dans un fourreau garni de pierreries. Aux Etats de Vannes, tenus en 1451, Thomas de Québriac siégea à droite du duc, étant « *grand et premier écuyer à cause de sa terre de Brecé* » ; il fit de même aux Etats de 1455, « *portant, à cause de sa terre de Brecé, l'épée et le chapeau d'armes du seigneur duc* ». Aux Etats de 1455, le seigneur de Brecé, « *premier escuyer d'escurie par privilège hérédital concedé autrefois à ses prédécesseurs à cause de ladite terre et seigneurie de Brecé par les prédécesseurs du duc, portoit le chapeau de parement de l'escurie et l'espée du duc bien richement garnie d'or et de pierreries* ». Enfin, au couronnement du duc François III, en 1532, se présenta Thomas, sire de Québriac, « *grand escuyer par cause de sa terre de Brecé, et fut receu à porter l'espée d'honneur devant ledit seigneur duc à son entrée* » (Dom Morice, Preuves de l'Histoire de Bretagne, II, 1565 et 1674 ; III, 3 et 1002). A ces textes bien clairs en faveur de la seigneurie de Brecé joignons quelques extraits des aveux rendus au roi par ses possesseurs. L'aveu de 1678 s'exprime comme il suit : « *Al possesseur du fief de Brecé appartient l'office de grand escuyer d'escurie des ducs de Bretagne, et*

*il doit à l'entrée des ducs à Rennes porter l'épée et le chapeau devant ledit prince, prendre et avoir leur haquenée et coursier que montaient ce jour-là les duc et duchesse » (Archives Nationales, P. 1712). Une autre déclaration, datée de 1680, n'est pas moins explicite : « A raison des fiefs de Brecé appartient au seigneur dudit lieu l'office de grand escuyer des ducs et princes, et lorsqu'il y avoit changement de duc ou prince ou qu'ils prenoient leurs intersignes ducaux en la ville de Rennes, les seigneurs de Brecé portoient les espée et chapeau devant lesdits seigneurs ducs, qui leur faisoient don de leur haquenée ou aultre monture, et oultre, comme grands escuyers avoient droit de servir lesdits seigneurs ducs toutes les fois, qu'ils se trouvoient en cour et ailleurs, et même lorsqu'ils entroient dans leur Parlement ils prenoient leurs épée et chapeau » (Archives d'Ille-et-Vilaine, E. 293). Il est donc bien évident qu'au seigneur de Brecé appartenait l'honneur de remplir dans les grandes solennités de la cour de Bretagne l'office de premier écuyer. Mais qu'était cette seigneurie de Brecé ? Vous la chercheriez vainement en la paroisse de ce nom, peu éloignée de Rennes. Elle se trouvait, en effet, sur le territoire de Noyal-sur-Seiche (commune du canton Sud-Ouest de Rennes), et voici quels furent ses possesseurs. Brecé appartint d'abord à une famille de la Bouëxière, mais comme il existait aux environs de Rennes plusieurs familles de ce nom, nous ne savons de laquelle il s'agit ici. Toujours est-il qu'un aveu du XVème siècle rappelle « qu'anciennement » la terre de Brecé s'appelait la Bouëxière. En 1412 mourut, le 29 avril, Marguerite de la Bouëxière, dame de Brecé. Elle était mère de René de Beloczac qui, héritant d'elle, fournit au duc un minu de la seigneurie de Brecé, et elle devait être la femme de Thibaud de Beloczac, chevalier, habitant en 1378 le manoir des Carreaux, en Noyal-sur-Seiche, et témoin dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois. René de Beloczac, seigneur de Brecé, mourut en 1415, laissant veuve Marguerite d'Acigné, chargée de la tutelle de leurs deux enfants mineurs, Jean et Jeanne. Ce Jean de Beloczac étant mort sans postérité, ses terres de Blossac et de Brecé passèrent à sa nièce Jeanne de Montbourcher, fille de Bertrand de Montbourcher, seigneur de Champagné, et de Jeanne de Beloczac (Archives de Loire-Inférieure). La seigneurie de Brecé demeura pendant deux siècles entre les mains des seigneurs de Blossac que nous connaissons déjà : Thomas de Québriac, mari de Jeanne de Montbourcher, — autre Thomas de Québriac, époux de Renée d'Espinay, qui rendit aveu pour Brecé en 1502, — autre Thomas de Québriac, mari de Marguerite de Guitté, qui fit aveu pour Brecé en 1542, — François du Guémadeuc et Marguerite de Québriac, sa femme, — Thomas du Guémadeuc, qui fournit le minu de Brecé en 1572, épousa Jacquemine de Beaumanoir et mourut en 1592, laissant Brecé à Toussaint du Guémadeuc, son fils aîné. Celui-ci vendit cette terre vers 1601. L'acquéreur fut René Le Meneust, seigneur de Bréquigny ; le 7 novembre 1601 il rendit aveu au roi pour sa terre seigneuriale de Brecé, « achetée par lui depuis un an d'avec le sire du Guémadeuc » (Archives de Loire-Inférieure). Les seigneurs de Bréquigny, que nous retrouverons bientôt, possédèrent ensuite, jusqu'au moment de la Révolution, la seigneurie de Brecé, unie en 1609 à leur châtellenie de Bréquigny ; voici leurs noms : René Le Meneust (décédé en 1634), — Guy Le Meneust (décédé en 1677), — Charles Le Meneust (décédé en 1721), — Thomas-Guy de Morant (décédé en 1722), — Charles de Morant (décédé en 1750), — Thomas-Charles de Morant (décédé en 1763). Thomas-Louis de Morant, dernier seigneur de Bréquigny, donna Brecé en partage à sa soeur, Marie-Charlotte de Morant, femme de Armand-Mériadec Le Gonidec, comte de Traissan. Celle-ci ayant émigré et étant décédée en 1794 en Angleterre, la terre de Brecé fut confisquée et vendue par la Nation le 7 septembre 1796. M. de Morant, qui se trouvait alors en France, racheta pour 24 296 livres Brecé, qu'il rendit aux enfants de sa soeur (Archives d'Ille-et-Vilaine, 1Q. 27). Le château de Brecé s'élevait au bord de la Seiche et semble bien avoir été cette forteresse que construisit, vers l'an 1050, un seigneur nommé Geoffroy, fils de Salomon, avec l'autorisation du comte Eudon et d'Adèle, soeur de ce prince, première abbesse du monastère de Saint-Georges de Rennes. Le*

Cartulaire qui mentionne cette construction ne nomme point le nouveau château ("Castellum quoa Gaufridus, Salomonis filius, edificat in Nulliaco" (Cartulaire de Saint-Georges, 110)) ; il dit seulement qu'il fut édifié en la paroisse de Noyal, que son possesseur s'engagea à ne jamais le tenir contre les princes de Bretagne et à abandonner à l'abbaye de Saint-Georges le droit de tonlieu qu'il levait à Noyal. Ce droit étant un impôt placé sur les marchandises transportées par bateau, il ne peut s'agir ici que de Noyal-sur-Seiche ou de Noyal-sur-Vilaine ; or, cette dernière paroisse était presque tout entière, au XIème siècle, entre les mains de l'abbaye de Saint-Melaine. Nous savons, au contraire, que de bonne heure les religieuses de Saint-Georges eurent des biens et des intérêts en Noyal-sur-Seiche. C'est donc en cette dernière paroisse que fut vraisemblablement construit le château de Geoffroy, fils de Salomon. De ce fait ressort naturellement l'idée que ce château dut être celui de Brecé, dont le possesseur, favori des ducs de Bretagne, obtint d'eux d'abord l'une des sergentises féodées du comté de Rennes (nota : en 1405 il fut représenté au duc de Bretagne que la terre de Brecé, valant bien 200 livres de rente, avait été attachée à la sergentise de la Bouëxière, dépendant de la châtellenie de Rennes. (Dom. Morice, Preuves de l'Histoire de Bretagne, II, 755)) et plus tard l'office de grand écuyer de ces princes. Toutefois, si la seigneurie de Brecé se maintint jusqu'en 1789, il n'en fut pas de même du château de ce nom. Dès 1412 la ruine de cette forteresse était complète ; en 1572 on mentionne le domaine de Brecé, « où il y a fuiet garenne, étang et motte, près la rivière de Seiche, le tout contenant quatre journaux, en laquelle pièce de terre estoit assis le lieu, maison et manoir de Brecé quel par les temps de guerre fut ruisné du tout, demoly et abbattu ». Toutefois, non loin de là, les seigneurs de Brecé construisirent un petit manoir nommé les Carreaux, avec chapelle, colombier, vigne et autres dépendances. Le nom même de Brecé ne demeura qu'aux moulins construits sur la rivière de Seiche et à un village voisin, appelé la Lande de Brecé. C'est aux Carreaux que mourut, le 8 mai 1664, Denise Marcel, veuve de René Le Meneust, seigneur de Bréquigny et de Brecé. Son corps fut bien inhumé en l'enfeu de son mari, à Saint-Germain de Rennes, mais son cœur et ses entrailles furent déposés dans le chaceau de l'église de Noyal-sur-Seiche, sous la pierre tombale réservée à la seigneurie de Brecé. Le sire de Brecé jouissait, en effet, de toutes les prééminences de l'église de Noyal, dont il était seigneur supérieur, fondateur et patron. La seigneurie de Brecé s'étendait en sept paroisses : Noyal-sur-Seiche, Châtillon-sur-Seiche, Bruz, Chartres, Saint-Erblon, Toussaints et Saint-Germain de Rennes. Sa haute justice s'exerçait en 1680 en la salle basse du Présidial de Rennes, mais ses fourches patibulaires s'élevaient en Noyal-sur-Seiche, dans la « pièce de la Justice » : elles n'étaient qu'à trois piliers, toutefois, le seigneur de Brecé prétendait avoir droit d'y avoir « quatre pots ». Il était aussi en droit de tenir au bourg de Noyal une foire à la fête de saint Denis (9 octobre). Outre les rentes ordinaires féodales, il avait dans ses fiefs un droit particulier appelé fumage, consistant en ce que « chacun estagier faisant feu et fumée doit par an un provendier valant 4 boisseaux d'avoine menu et une poule ». Brecé était le gage d'une des sergenterries ducales au comté de Rennes. En 1395 les sergents de Brecé furent chargés de conduire au delà du Couesnon un habitant de Bruz condamné comme faux monnayeur à être bouilli, et que le duc Jean IV bannissait, en lui faisant grâce de la vie (Dom Lobineau, Preuves de l'Histoire de Bretagne, 789). Aussi les aveux de Brecé déclarent-ils que le seigneur du lieu « est en droit et possession de nommer en la Cour de Rennes trois sergents royaux au bailliage de la Bouëxière, scavoir l'un à Chasteaugiron et l'autre à Louvigné-de-Bais, et le troisième aux neuf paroisses de Rennes, auxquels sergents appartient de faire tous exploits de justice, lever et cueillir d'année en année sur les vassaux dudit bailliage les taux et amendes de la Cour de Rennes ; en considération de laquelle recette il appartient audit seigneur de Brecé le septième denier desdits taux et amendes ». Le seigneur de Brecé avait aussi un droit de pêche dans la rivière de Seiche, depuis Launay-Bruslon jusqu'aux pêcheries de Saint-Melaine en Châtillon.

Néanmoins, la seigneurie de Brecé avait plus d'honneurs que de terres ; ainsi son domaine proche ne se composait que du manoir et de la métairie des Carreaux, et du moulin de Brecé sur la Seiche. En résumé, ce qui distinguait cette terre c'était bien son beau privilège de faire de son possesseur le grand écuyer des ducs de Bretagne (abbé Guillotin de Corson).

(à compléter)

© Copyright - Tous droits réservés.